

1. Engagement de la Direction

L'APST37 s'engage à améliorer le bien-être, la santé et la sécurité des salariés suivis, tout en accompagnant les adhérents en adaptant les offres de services à leurs demandes et aux exigences réglementaires. Cet engagement repose sur une politique d'amélioration continue, en conformité avec la loi du 2 août 2021 et le référentiel de certification AFNOR SPEC 2217.

La direction de l'APST37 garantit la mise en œuvre de cette politique qualité en mobilisant l'ensemble des équipes et en veillant à son application à tous les niveaux de l'organisation.

2. Objectifs Qualité

Afin de garantir un accompagnement efficace et adapté aux besoins des entreprises et de leurs salariés, nous nous fixons les objectifs suivants :

- Assurer une veille réglementaire et scientifique constante pour adapter nos services aux évolutions législatives et médicales.
- Offrir des prestations de prévention et de suivi de santé conformes aux bonnes pratiques professionnelles.
- Renforcer la proximité avec les entreprises adhérentes pour mieux comprendre et anticiper leurs besoins en matière de prévention des risques professionnels.
- Assurer le maintien en emploi des populations en risque de désinsertion professionnelle.

3. Moyens mis en œuvre

Pour atteindre ces objectifs, nous mobilisons des ressources adaptées :

- Des équipes pluridisciplinaires qualifiées et régulièrement formées.
- Des outils et méthodologies performants pour assurer le suivi de la santé au travail.
- Un système d'information sécurisé et efficient pour garantir la confidentialité des données de santé.
- Une collaboration étroite avec les employeurs, les salariés et les partenaires institutionnels.

4. Communication et Transparence

Nous veillons à une communication claire et accessible de notre politique qualité auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Nos engagements et résultats sont partagés dans un souci de transparence et d'engagement collectif.

Nous nous engageons à :

- Informer régulièrement sur les risques professionnels et les bonnes pratiques à adopter.
- Maintenir un dialogue constant avec les adhérents pour adapter les services à leurs besoins spécifiques.
- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation pour promouvoir la santé et la sécurité au travail.

5. Suivi et Amélioration Continue

Afin de garantir l'efficacité de notre démarche qualité, nous mettons en place un dispositif d'évaluation structuré basé sur :

- Le suivi d'indicateurs de performance pour mesurer l'impact de nos actions et ajuster nos stratégies.
- La réalisation d'audits internes et externes.
- L'analyse des retours et besoins des entreprises adhérentes et des salariés.
- La mise en place de plans d'action d'amélioration.

6. Notre Engagement pour l'Avenir

À travers cette politique qualité, L'APST37 réaffirme son engagement en faveur d'une prévention efficace et d'un accompagnement de qualité pour les entreprises et leurs salariés.

Laurent EECKE
Directeur

